



Une école mobilisée pour la liberté, l'égalité, la fraternité

Les tragiques événements de la semaine dernière interrogent la capacité de notre société à transmettre les valeurs fondamentales de la république. L'école ne peut pas en être tenue pour responsable, même si ces drames l'interrogent. C'est la société tout entière qui est concernée.

Les personnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche savent que la formation des futurs citoyens et citoyennes est un enjeu primordial. Qu'il s'agisse de transmettre des connaissances, de construire des savoirs ou de penser de façon critique les conditions nécessaires pour vivre ensemble, ils œuvrent au jour le jour pour construire du lien social et une culture commune partagée par tous. Ils contribuent, par leur action professionnelle quotidienne, à construire une société de droit et de tolérance où prévalent l'intérêt général, le respect mutuel et l'esprit critique.

Dans une société en crise, où ces valeurs se heurtent parfois au sectarisme et aux préjugés, les personnels sont confrontés à des situations difficiles où la culture ré-

publicaine peut entrer en dissension avec des idées répandues dans l'environnement social et culturel des élèves. Dans un tel contexte, ils doivent être soutenus par toute la société, par l'institution, par leur hiérarchie.

Cette exigence nécessite que soient réaffirmés les principes intangibles de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Ce soutien doit se traduire par des actions de formation initiale et continue, pivots d'une compétence professionnelle indispensable pour faire face aux défis éducatifs, et par des mesures d'accompagnement, à travers la mise à disposition de ressources aidant les personnels à construire les réponses nécessaires.



Sommaire

- | | | | |
|------------------------------------|-------|---------------------------------------|----------|
| > Communiqué FSU : Liberté | P 1-2 | > CP SNUEP-FSU : apprentissage | P 4 |
| > Communiqué FSU : Femmes | P 2 | > Déclaration SNUEP-FSU : CAPN | P 5 |
| > Déclaration intersyndicale : FIP | P 3 | > Texte action Conseil national SNUEP | P 7 à 13 |



L'école est le cadre où se construit une citoyenneté commune, dans le respect mutuel, l'écoute et l'échange.

C'est ce que la FSU a porté dans les rencontres organisées hier par la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La transmission des valeurs de la République, l'appropriation par tous les élèves et étudiants d'une culture commune permettant à chaque citoyen d'exercer sa liberté, d'agir pour l'égalité, la laïcité et de vivre en fraternité, nécessitent un engagement de

la Nation pour son École. Pour répondre à l'exigence d'une réelle démocratisation, le système éducatif doit disposer des moyens nécessaires.

L'école doit rester celle de tous les jeunes et de leur réussite, de la maternelle à l'université.

L'extraordinaire mobilisation citoyenne du 11 janvier appelle une mobilisation tout aussi importante de l'État pour son École, afin qu'elle soit en mesure de répondre aux espoirs que ces millions de personnes ont exprimés dans les villes de France et au-delà. ■

Droits des femmes : des acquis qu'il faut amplifier

Le 17 janvier, à la Bastille, 40 ans après l'obtention du droit à l'IVG, c'est l'ensemble du mouvement pour les droits des femmes qui sera de nouveau dans la rue. Le mouvement féministe large et unitaire entend ainsi rappeler qu'il ne s'agit pas uniquement de se souvenir des luttes mais bien de défendre les droits conquis par elles et d'élargir des acquis chèrement payés et aujourd'hui remis en cause : la fragilisation des services publics, la loi Hôpital Patients Santé Territoires, la réduction des subventions aux associations dédiées aux droits des femmes, participent de choix politiques qui conduiront à augmenter les inégalités entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement n'a cessé de reculer devant les forces réactionnaires : enterrement de la PMA pour toutes les femmes, qui était pourtant une promesse du candidat Hollande, abandon des ABCD de l'égalité...

Parallèlement, les politiques d'austérité qu'il orchestre en

réduisant les dépenses publiques compromettent les droits des femmes, avec notamment la fermeture des maternités et des centres IVG réduisant de fait un accès à l'IVG pour toutes les femmes sur tout le territoire.



Le 17 janvier 1975 les féministes ont acté favorablement la promulgation de la loi Veil car elle mettait un terme aux avortements illégaux et pratiqués parfois au péril de la vie des femmes. Elles sont néanmoins restées vigilantes car cette loi n'était adoptée qu'à l'essai, pour 5 ans. Elles étaient

50 000 dans la rue en 1979 pour son adoption définitive et ce n'est qu'en 2001 qu'elles ont enfin obtenu que l'IVG sorte du Code pénal.

Le 17 janvier 2015, il est essentiel d'être nombreuses et nombreux à la Bastille pour rappeler que les droits des femmes sont une condition majeure de la démocratie et sont un enjeu de justice sociale. La FSU appelle à participer massivement à cette importante manifestation. ■

Les organisations syndicales CGT, Snes-Snuep-Snep FSU, Snetaa-FO refusent la mise en place du binôme et souhaitent le maintien d'un fonctionnement quadripartite des CPC.

Le gouvernement, à la demande explicite du patronat, s'attaque à l'un des piliers de la formation professionnelle : la conception des diplômes professionnels. Celle-ci se fait au sein des CPC. Ce système a montré sa pertinence depuis 1948 en associant salariés, patronat, professionnels de l'éducation et des pouvoirs publics.

Cette modification réglementaire, qui est présentée à « *titre expérimental* », n'est pas anodine, le ministère répond à la demande des employeurs d'un plus grand contrôle sur les contenus des diplômes professionnels.

Écarter de l'écriture du Référentiel d'Activité Professionnelle (RAP) et de certification les membres de l'Éducation nationale, que sont les enseignants des disciplines professionnelles, comme les inspecteurs généraux des spécialités, c'est laisser les représentants des organisations patronales avoir une plus grande liberté pour imposer des contenus professionnels étroitement soumis à leurs besoins immédiats. Donner la responsabilité de l'écriture des diplômes ou de leur rénovation à un seul binôme employeur/ salarié en sachant que c'est un exercice complexe n'est pas sérieux. La pratique actuelle, tout en étant perfectible, donne satisfaction. Il en est de même de l'équilibre des groupes de travail entre inspecteurs, enseignants, représentants des employeurs et salariés, avec malheureusement souvent l'absence de ces derniers.

Il est nécessaire de maintenir une **conception quadripartite dans le fonctionnement des CPC** et il ne faut pas abandonner l'approche pédagogique qui

permet de donner au contenu du diplôme professionnel une faisabilité auprès des enseignants et formateurs en évitant certains excès.

Au sein de chaque CPC la présidence et la vice-présidence tournante (représentants des salariés et des organisations patronales) donnent une garantie suffisante à l'élaboration des référentiels réellement en prise avec la réalité des métiers. C'est dans la qualité des groupes de travail et dans l'implication des représentants employeurs (surtout encadrants de proximité) et salariés qu'un plus qualitatif peut être obtenu. Encore faut-il que les moyens de représentation soient à la hauteur des enjeux. C'est pour cela que nous exigeons des droits : facilités d'absence, maintien des salaires, frais de déplacement pour les salarié-es mandaté-es.

Derrière la proposition de binôme se cache la volonté de modifier le processus allant de l'élaboration des contenus de formation à la certification. Au-delà du fonctionnement des CPC c'est la reconnaissance de la qualification qui est menacée.

Nos organisations syndicales sont attachées au fonctionnement quadripartite des CPC. Ses représentants dans les CPC, qu'ils soient salariés des différentes branches professionnelles ou personnels de l'Éducation nationale, défendent ce fonctionnement et le maintien d'une formation professionnelle de qualité, du niveau V au niveau le plus élevé à travers l'existence de diplômes professionnels reconnus dans les conventions collectives. ■

*Déclaration intersyndicale
CGT, SNES-SNUEP-SNEP FSU,
SNETAA FO
FIP du 13 janvier 2015*

LE LEURRE DE L'APPRENTISSAGE ET DES PRÉCONISATIONS IRRESPONSABLES

Communiqué SNUEP-FSU
Paris, 14 janvier 2015

Le SNUEP-FSU a pris connaissance de la note « *L'apprentissage au service de l'emploi* » publiée par le Conseil d'analyse économique. Si le SNUEP-FSU partage le constat d'échec de l'apprentissage, l'analyse et les recommandations portées par ses rédacteurs repose sur de nombreux a priori et minimise l'importance de la formation générale et citoyenne des jeunes dont l'enjeu aujourd'hui est indiscutable.

Pour le SNUEP-FSU, les conclusions présentées par cette analyse, orientée à la seule faveur de l'apprentissage, sont inefficaces mais aussi dangereuses tant pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes que pour le développement de l'emploi dans notre pays.

Le SNUEP-FSU conteste vigoureusement la recommandation du CAE de baisser la part d'enseignement général dans les diplômes de CAP. Non, les disciplines générales ne sont pas des obstacles insurmontables pour les jeunes aux parcours « *difficiles* » et l'enseignement professionnel public a su démontrer sa maîtrise des pédagogies à destination des lycéen-nes professionnels. Le SNUEP-FSU n'est pas dupe : la minorisation de l'enseignement général remet en cause même l'accès aux diplômes des jeunes. Brandir le leurre de l'apprentissage constitue ces dernières années la meilleure arme de ses promoteurs pour démanteler l'enseignement professionnel public. Concernant la taxe d'apprentissage, les rédacteurs du CAE préconisent d'augmenter encore la part de la taxe en faveur de l'apprentissage même. Que la part du « *hors quota* »

passe de 38 % à 23 %, c'est encore trop d'argent pour l'enseignement professionnel et technologique publics et pas assez pour l'apprentissage !

Le SNUEP-FSU reste attaché aux diplômes de l'Éducation nationale qui sont, faut-il le rappeler, conçus au sein même des CPC, instances qui regroupent à la fois salarié-es, employeurs, enseignant-es et l'administration de l'EN. Il considère que c'est du rôle de l'EN de garantir la qualité de la formation et de l'évaluation de ses diplômes. L'articulation d'un enseignement général et professionnel en fait leur force et leur intérêt au regard des autres certifications existantes. C'est la

Bien trop de moyens financiers ont été consacrés à l'apprentissage depuis dix ans

mise en œuvre de cette articulation qui conditionne la poursuite d'études et les possibilités d'évolutions futures des diplômé-es.

S'il faut effectivement reclarifier la frontière entre formation continue et formation initiale, les objectifs, les modalités, les lieux et les dispositifs de formation ne peuvent être identiques et doivent être adaptés en fonction des publics (moins de 18 ans, salarié-es, demandeurs-ses d'emploi).

Bien trop de moyens financiers ont été consacrés à l'apprentissage depuis dix ans alors que cet investissement n'a pas réellement prouvé son efficacité en termes d'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés ou de lutte contre le chômage.

Le SNUEP-FSU considère que pour agir au service de l'emploi, il faut agir au service de l'éducation des jeunes et leur assurer une scolarité et un accès aux diplômes, seuls garants d'une insertion professionnelle réussie.■

DÉCLARATION DU SNUEP-FSU À LA CAPN

Difficile de commencer cette commission sans évoquer les terribles actes de terrorisme qui ont bouleversé notre pays ces derniers jours. Le SNUEP-FSU dénonce ces attentats abominables. Nous ne devons pas laisser notre société s'enfoncer dans la violence et l'obscurantisme. C'est la tolérance, la liberté, la démocratie, la laïcité et le vivre ensemble qui sont en jeu et que nous continuerons à défendre à travers une école publique et laïque.

Dans un contexte de dégradation des conditions de travail, d'austérité avec la poursuite du gel des salaires, le SNUEP-FSU, fort de son résultat aux élections professionnelles, reste déterminé à imposer avec les personnels un changement de politique éducative, pour une amélioration des conditions de travail et une véritable revalorisation des salaires.

Dans un cadre le plus unitaire possible, le SNUEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une réelle promotion de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

L'installation de cette CAPN est l'occasion de rappeler que le **SNUEP-FSU est toujours en attente d'une réponse concernant la promesse ministérielle de cibler 186 lycées dans le cadre de l'éducation prioritaire.**

Le SNUEP-FSU exige des réponses concrètes et immédiates aux collègues en luttant et exige une réforme de l'éducation prioritaire ambitieuse permettant l'entrée dans son dispositif de nouveaux établissements.

Dans le cadre du mouvement inter académique, les collègues des lycées professionnels APV qui désormais ne relèveraient plus de l'éducation prioritaire, s'inquiètent de leur possibilité de mutation puisqu'ils ne bénéficieront plus de bonification d'ici 2018.

À partir de la rentrée 2015, les missions particulières habituellement rémunérées par les chefs d'établissement en HSE ou HSA donneront droit désormais à une indemnité. Le

conseil pédagogique, sous l'égide du chef d'établissement, décidera des missions qui pourront être soumises à cette indemnité. Le décret propose une liste non exhaustive de missions. Le SNUEP FSU dénonce l'absence actuelle de critères nationaux permettant d'établir une équité entre les diverses missions. Nous réclamons un cadrage national accompagné d'une circulaire. **Pour nous, toutes ces missions doivent relever de décharges de services et non d'indemnité soumise à la bonne volonté des chefs d'établissement.**

Les inquiétudes restent entières sur les décharges liées aux coordonnateurs (EPS, ATCT, responsable informatique ...) qui risquent d'être remises en cause.

En ce qui concerne l'indemnité attribuée pour tous les collègues enseignants du second degré assurant au moins 6 heures de service hebdomadaire d'enseignement dans les classes de première et de terminale de la voie professionnelle et dans les classes préparant à un certificat d'aptitude professionnelle, le SNUEP-FSU dénonce le trop faible niveau de cette indemnité. Le SNUEP-FSU demande que cette indemnité soit à la hauteur de la pondération des 1,1 appliquée dans les lycées et collèges et qu'elle soit attribuée à tous les PLP sans condition des niveaux d'enseignement et de quotité d'heure.

Désormais, les concours PLP Gestion option Comptabilité et option Communication sont remplacés par un concours unique intitulé Gestion administrative. Le SNUEP-FSU ne peut que regretter le manque de concertation sur ce sujet.

Enfin, le SNUEP-FSU continue de réclamer la tenue d'un GT ministériel d'affectation des stagiaires.

De plus, au vu de la crise de recrutement que connaît notre profession, **il y a urgence à réunir un GT sur la question de la formation des enseignants PLP. ■**

*Déclaration SNUEP-FSU
À la CAPN
Paris, 14 janvier 2015*

TEXTE ACTION DU CONSEIL NATIONAL

Conseil national du
SNUEP-FSU
Paris les 15 et 16 janvier 2015

Le carnage perpétré au siège de Charlie Hebdo le mercredi 7 janvier, l'assassinat d'une jeune policière et le massacre antisémite à l'hyper-casher à Paris ont suscité émotion et horreur et un élan de solidarité qui a largement débordé nos frontières. Les organisations syndicales françaises se sont unies et jointes au mouvement citoyen et républicain pour exprimer leur émotion et leur indignation après ces attentats.

Le SNUEP-FSU condamne fermement ces massacres odieux qui visent à semer la terreur et à réduire au silence des journalistes qui défendaient le droit à la libre expression et à la satire. Nos pensées vont tout d'abord aux victimes et à leurs proches auxquels nous adressons tout notre soutien. Le SNUEP-FSU a toujours défendu la laïcité, toutes les libertés, l'égalité et la justice sociale dans notre pays. Le SNUEP-FSU combat tous les fascismes, qu'ils prospèrent sur fond nationaliste ou obscurantiste religieux. Malgré toute leur horreur, ces assassinats ne peuvent en aucun cas servir à alimenter les discours racistes et justifier les attaques antimusulmanes. Le SNUEP-FSU dénonce avec force les nombreuses attaques menées contre des lieux de culte musulman ou commerces ces derniers jours.

Unité nationale ?

Du Président Hollande à l'ancien président Sarkozy, nombreux sont les responsables politiques et gouvernementaux à avoir tenté l'unanimité et l'union nationale, essayant de nous faire croire à des intérêts communs entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui subissent au quotidien leur politique austéritaire. Une union nationale vite passée à une union internationale entraînant dans le cortège de la Marche républicaine à Paris nombre de gouvernants bien éloignés des valeurs en matière de libertés ou de droits de l'Homme.

Le SNUEP-FSU n'est pas dupe de cette récupération. Certains pensent surfer sur la peur et la haine de l'autre et d'autres espèrent faire oublier leur part de responsabilité dans la situation économique et sociale actuelle de la France.

Des lendemains inquiétants

Comme une sorte de réflexe qui suit chaque attentat, la classe politique souhaite encore développer un arsenal juridique avec de nouvelles mesures de répression contre le terrorisme. S'il y a bien une insuffisance de moyens et des erreurs dans les analyses conduites, l'effroyable moment que nous venons de vivre n'est pas dû à une insuffisance en matière de lois. 15 lois ont déjà été votées depuis 1986 et les juridictions d'exception ont toujours menacé les libertés. La dernière loi adoptée le 4 novembre 2014 a sorti l'apologie du terrorisme de la loi sur la liberté de la presse pour le transférer dans le Code pénal : ce n'est pas une solution. Les plus de 50 poursuites prononcées ces derniers jours dans des conditions détestables, avec comparution immédiate, et avec de lourdes peines en montrent les limites. Le délit doit être réintégré dans la loi sur la liberté de la presse.

Combattre le terrorisme ne peut se réduire à une politique sécuritaire et liberticide mais à des questions de fond pour comprendre comment et pourquoi de tels actes ont pu être commis par des concitoyens. Il convient également de s'interroger sur les conditions de détention actuelles qui favorisent la radicalisation et promouvoir une politique préventive.

Plus rien ne peut être comme avant

Claironner l'union nationale, c'est passer sous silence les vraies questions qui traversent notre société. Condamner les attentats, c'est aussi condamner les politiques menées dont elles sont aussi le terreau. Les discriminations subies au quotidien, l'exclusion sociale, les conditions de vie très dures faites à des millions de personnes, la xénophobie. Il faut sortir de la spirale de l'austérité, de la misère et du désespoir. D'une société qui n'a plus rien à offrir à sa jeunesse. Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement passer sa politique austéritaire au second plan.

>>>



Le projet de loi Macron, présenté fin janvier à l'Assemblée nationale, prévoit des remises en cause dangereuses des moyens de défense des salarié-es (prud'hommes, inspection du travail), facilite les licenciements et prévoit la baisse de la rémunération de nuit ou du travail le dimanche.

Avec la mise en place du Pacte de responsabilité, il signe la poursuite et l'amplification de l'austérité et de la casse des acquis sociaux. Nous devons combattre ce projet par une mobilisation d'ensemble. Dans ce sens, nous nous félicitons de l'appel intersyndical IDF FSU-CGT-FOSOLIDAIRES appelant à manifester contre la loi Macron le 26 janvier. Il y a urgence à mettre cette question à l'ordre du jour de l'interpro.

En finir avec les inégalités scolaires

Ces événements interrogent aussi sur la capacité de notre société à transmettre les valeurs fondamentales de la république. L'école est au cœur de cette interrogation, ce qui lui donne d'immenses responsabilités mais qu'elle ne peut porter seule. L'école a un rôle à jouer : les enseignant-es qui se mobilisaient et se mobilisent pour l'éducation prioritaire ne disent pas autre chose. La situation sociale aujourd'hui doit conduire à prendre en compte tous les établissements qui demandent à intégrer le dispositif.

Depuis de nombreuses années, le SNUEP - avec la FSU - n'a cessé de rappeler l'importance de l'école dans la formation citoyenne. Elle a un rôle primordial dans la transmission des valeurs et la responsabilité de donner une culture commune émancipatrice qui doit être enseignée bien au-delà de la scolarité obligatoire à 16 ans.

Il faut aussi en finir avec les inégalités scolaires, le tri social à travers les 3 voies du lycée et la ghettoïsation scolaire. Il faut remettre à plat la réforme des lycées et retravailler sur la mixité sociale dans l'ensemble des établissements. Il faut permettre à tous les jeunes de rester au lycée afin d'obtenir un Bac et poursuivre des études s'ils le désirent. **Il faut donc enfin revaloriser l'enseignement professionnel et arrêter de promouvoir l'apprentissage.** En finir

avec la vision purement utilitariste et adéquationniste des formations professionnelles et refuser les préconisations du Conseil d'analyse économique de réduire la part des matières générales dans les diplômes de CAP.

Pour cela l'école doit disposer des moyens nécessaires à cette ambition. La priorité à l'éducation, annoncée mais peu mise en place, doit se traduire dans chaque école, établissement, université, par une rupture visible par tous – personnels, élèves, étudiants, familles – à travers des attributions de postes, de budgets pédagogiques et de fonctionnement, des constructions et rénovations de locaux...

POLITIQUES ÉDUCATIVES

Les enseignant-es se sont sentis démunis, laissés sans directives et consignes claires au matin du 8 janvier et face aux déclarations ambiguës de la ministre.

Le SNUEP-FSU ne peut qu'affirmer son soutien au collègue de l'académie de Strasbourg, suspendu pour sa réaction face aux élèves. Quant aux propositions faites par les ancien-nes ministres de l'EN, elles montrent leur méconnaissance du terrain et constituent une provocation.

Concernant les politiques éducatives, nombreuses sont les revendications non satisfaites. **Les moyens alloués à l'éducation ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux.**

Enseignement professionnel

Le ministère et le gouvernement ont fait le choix du développement de l'apprentissage préférant ainsi répondre aux besoins du patronat au détriment de l'enseignement professionnel public, des élèves, de leur famille et des personnels. Malgré une souffrance au travail alarmante, des conditions d'études dégradées, une insertion professionnelles et des poursuites d'études très difficiles, aucune mesure concrète n'a été mise en place pour pallier ces nombreuses difficultés. Le SNUEP-FSU continuera de porter les revendications liées à une réelle valorisation de l'EPP et de construire la mobilisation nécessaire à cet objectif.





Loi de finances 2015

La loi de finances 2015 prévoit la création de 9421 emplois dans l'Éducation nationale dont 2550 pour le 2nd degré. L'EPP ne bénéficiera pas de ces postes car il est prévu une baisse de 76 ETP (équivalents temps plein) pour 8 500 élèves supplémentaires (+1,6 %).

En parallèle, les crédits pédagogiques versés aux lycéen-nes professionnels passent de 18,14 € par élève en 2014 à 17,92 € en 2015. À la baisse des dotations de l'État s'ajoute celle des versements de la taxe d'apprentissage. À ce jour, le montant des compensations n'est pas connu mais les premiers éléments indiquent qu'il ne couvrira pas les pertes directes liées à la réforme du versement de la taxe. Les dégâts causés par les suppressions massives de postes des années Sarkozy ne sont donc toujours pas réparés. Les économies faites par la « réforme » du Bac Pro en 3 ans ne sont pas remises en cause.

Le choix de nouvelles suppressions de postes et de la baisse des dotations allouées aux LP, SEP, SEGPA et EREA vont aggraver encore davantage la dégradation des conditions de travail des collègues et d'études des élèves. Le SNUEP-FSU dénonce cette absence d'investissement qui concerne pourtant un tiers des lycéen-nes.

Apprentissage

Pour masquer les contraintes de sa politique d'austérité qui s'opposent à une réelle valorisation de l'enseignement professionnel, le ministère s'entête à vouloir développer l'apprentissage qui n'est pourtant ni la solution au chômage des jeunes, ni une voie de formation permettant des poursuites d'études et une insertion durable dans l'emploi.

La volonté du ministère de développer l'apprentissage dans les LP, LPO et SEP fait peser de graves menaces sur l'enseignement professionnel public. Le mixage des parcours et des publics, qui vise à diminuer les moyens alloués à l'enseignement professionnel, et la sous-traitance des plateaux techniques des EPLE, dégradent encore les conditions de travail des PLP et les conditions d'études des lycéen-

nes professionnel-les. La volonté du ministère de lever les « freins » au développement de l'apprentissage dans le public fait peser de lourdes menaces sur notre statut. Nous nous opposerons à toute remise en cause de notre statut.

Le SNUEP-FSU condamne le développement de l'apprentissage et demande solennellement à la ministre de l'Éducation nationale de changer sa politique à l'égard des LP publics. Le gouvernement doit mesurer l'enjeu que représente l'Enseignement Professionnel initial, public et laïque comme voie de la réussite des jeunes, contre les sorties sans qualification.

Éducation prioritaire

Le ministère a présenté une carte des REP établie à moyens constants qui exclut les lycées. Malgré des annonces, aucune mesure relative à la possibilité d'intégrer 186 lycées dans un dispositif d'Éducation prioritaire n'est encore parue. Écarter l'enseignement professionnel de l'éducation prioritaire, c'est ignorer la dégradation des conditions sociales et de vie de nos élèves et laisser les personnels de l'enseignement professionnel public démunis face aux difficultés grandissantes dans les classes et la hausse avérée du taux d'incidents dans les LP. Le SNUEP-FSU exige des réponses concrètes et immédiates aux collègues en lutte et l'entrée dans le dispositif des établissements qui le réclament. Le SNUEP-FSU revendique une réforme de l'éducation prioritaire qui doit dépasser le périmètre de la scolarité obligatoire et être assortie de moyens supplémentaires dans les LP-SEP-SEGPA-EREA pour permettre une meilleure réussite des jeunes, notamment avec des moyens pour travailler en petits groupes et pouvoir suivre individuellement chaque élève, deux professeur-es principaux par classe, la mise en place de moyens pour la vie scolaire et lycéenne, la gratuité des projets et des sorties culturelles et professionnelles, pour les enseignant-es un temps de service de 14 h devant élèves plus 4 h de concertation pour permettre le travail des équipes. Le SNUEP-FSU réaffirme la nécessité d'équipes pluridisciplinaires





formées (enseignant-es, médecins, infirmier-es, assistant-es sociales/ sociaux, CPE) au sein de chaque établissement et l'octroi aux personnels de bonifications indiciaires fonctionnelles. Les collègues des LP APV, lesquels désormais ne relèveraient plus de l'éducation prioritaire, s'inquiètent de leur possibilité de mutation à l'inter puisqu'ils ne bénéficieront plus de ces bonifications d'ici 2018.

FIP : non à l'adéquationnisme

La FIP (Formation interprofessionnelle) travaille actuellement sur la feuille de route élaborée par la dernière Grande conférence sociale à l'attention de la voie professionnelle. Parmi les différentes préconisations de la GCS, l'une consiste à accélérer le processus d'élaboration des diplômes. Accélérer ce processus impliquera de mettre les concepteurs des diplômes « *sous pression* » et conduire à des diplômes « *bâclés* ». Pour le SNUEP-FSU, il faut qu'un bilan soit mené systématiquement a posteriori de la mise en place d'une formation conduisant vers un nouveau diplôme. Pour le SNUEP-FSU, cette volonté d'accélérer le processus de conception des diplômes ne répond qu'aux désirs du patronat d'une adéquation immédiate du « *formé* » à son emploi.

Une autre préconisation de la GCS est la mise en place d'un binôme salarié/employeur, chargé de la rédaction des RAP et référentiels de certifications au sein des CPC. Cette préconisation rompt les équilibres du « *quadrupartisme* » actuel. Le SNUEP-FSU s'opposera à ces mesures et votera contre ces préconisations.

Décret retour en formation pour les jeunes sans qualification

140 000 jeunes décrochent tous les ans et ils/elles sont 640 000 entre 16 et 25 ans sans solution d'emploi ni de formation. À défaut d'introduire la scolarité obligatoire à 18 ans dans la loi de refondation de l'école, le législateur a néanmoins acté, grâce aux interventions du SNUEP et de la FSU, un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire pour tout jeune de 16 à 25 ans

sortant du système éducatif sans diplôme. Il aura fallu 2 ans pour que sorte le décret d'application lié à cette mesure.

Ce décret définit les conditions dans lesquelles les jeunes décrocheurs bénéficient d'un complément de formation qualifiante destiné à leur permettre d'acquérir un diplôme, un titre ou un certificat inscrit au RNCP. De fait, cela donne un droit opposable à ces jeunes pour un retour en formation sous statut scolaire. Le SNUEP-FSU acte favorablement deux points de ce décret : la notion de droit opposable car elle engage l'État. Les bénéficiaires de ce droit peuvent donc se prévaloir contre l'État s'il ne le respecte pas. Cependant, l'expérience du droit opposable au logement (DALO) acquis de haute lutte nous laisse très méfiant-es...Et le droit effectif pour tous les jeunes de revenir en formation sous statut scolaire qui est une de nos revendications.

Cependant, le SNUEP-FSU dénonce l'objectif quantitatif affiché du ministère qui ne concerne le retour en formation que pour 45 000 jeunes et marque ainsi d'emblée le manque d'ambition de cette mesure. Aucun moyen supplémentaire pour l'enseignement professionnel public : tout se passera à moyen constant, pas d'ouverture de section ni de places supplémentaires. Le problème de l'affectation par défaut restera entier. Et deux droits qui deviennent concurrents : droit à poursuivre sa formation et droit opposable de retour en formation.

Le SNUEP-FSU dénonce le manque d'ambition de cette mesure et revendique une véritable politique de prévention du décrochage impliquant une valorisation urgente de l'enseignement professionnel public.

Vers moins de CCF ?

Le SNUEP-FSU est à l'initiative de l'intersyndicale de l'EP qui a permis le retour aux épreuves ponctuelles terminales pour 3 disciplines (éco-droit, éco-gestion et PSE). Le SNUEP-FSU s'est prononcé favorablement sur le décret présenté à la FIP et au CSE du 15 janvier permettant ce retour. Il continuera d'œuvrer pour les disciplines qui n'ont bénéficié d'aucune mesure permettant d'améliorer les conditions de travail et continuera à lutter





pour diminuer la part des CCF dans l'évaluation des diplômés.

Alors que le ministère reconnaît que les CCF posent de nombreux problèmes, il a décidé de passer l'épreuve de lettres-histoire du diplôme intermédiaire en CCF. Le SNUEP-FSU dénonce cette volonté et mettra tout en œuvre pour que cette épreuve reste en ponctuel terminal écrite.

BPS : l'enseignement supérieur adapté aux bachelier-es pros

Si près d'un tiers des entrant-es en BTS sont des bachelier-es professionnels, il est difficile pour ces derniers d'y réussir massivement. Pour celles et ceux n'ayant pas d'affectation en STS ou IUT, l'entrée à l'université est trop rarement source de réussite. La ministre de l'enseignement supérieur, G. Fioraso, utilise cet état de fait pour proposer la création d'un nouveau diplôme de niveau III (Bac +2) : le *Brevet Professionnel Supérieur*. Les formations à ce diplôme se dérouleraient sous la forme d'une alternance poussée. Alors que la mission n'a pas rendu ses résultats et qu'aucune demande concrète n'émane du monde professionnel, la ministre envisage d'ores et déjà l'ouverture de *Sections Professionnelles Supérieures* (SPS préparant au BPS) à la rentrée 2016, avec des expérimentations dès 2015.

Le SNUEP-FSU a toujours revendiqué l'élévation du niveau de qualification pour l'ensemble des jeunes. Pour autant, il reste extrêmement dubitatif devant les raisons invoquées, les modalités de mise en œuvre et la précipitation avec laquelle les formations doivent commencer. Le SNUEP-FSU dénonce ce calendrier trop court et contraint. Avant d'agir uniquement sur le post-bac, une réflexion poussée est nécessaire sur l'ensemble des parcours, notamment le Bac Pro 3 ans.

ASH

Le SNUEP-FSU a participé aux groupes de travail, ouverts par le ministère en 2014, concernant les SEGPA et les EREA. Une circulaire SEGPA sortira au printemps 2015, pour une application dès la rentrée. Le SNUEP-FSU, avec la délégation

FSU, s'oppose à la disparition de la structure SEGPA qui implique une inclusion des élèves en très grandes difficultés scolaires comme pour les ULIS. Il s'oppose aussi à la disparition de la 6^{ème} SEGPA. Le SNUEP-FSU exige un pilotage national pour éviter les expérimentations hasardeuses mises en places dans plusieurs départements. Le SNUEP-FSU a aussi porté ses mandats sur les heures de synthèse et de coordination alors que rien n'est prévu dans le décret des obligations de service des enseignant-es dans le 2nd degré. Le projet de circulaire devrait être présenté aux OS fin janvier. Devant les menaces concernant une éventuelle disparition de la seule structure du secondaire du 1^{er} cycle qui accueille un public en très grandes difficultés scolaires, le SNUEP-FSU soutiendra et appellera à une action forte et nationale, comme le prévoit ses mandats.

Concernant les EREA, sa mission est avant tout d'accueillir les élèves en très grandes difficultés scolaires, pour qui l'obtention d'un diplôme est nécessaire pour permettre une intégration sociale. Le SNUEP-FSU revendique un parcours en 3 ans pour l'obtention d'un CAP, défend la présence d'un internat éducatif et des classes du 1^{er} cycle du second degré. Il s'oppose vivement à l'introduction des UFA en EREA. Le SNUEP-FSU demande une valorisation du 2CASH ainsi que des décharges de service pour les personnels suivant cette formation pour le rendre plus attractif.

GA : poursuivre l'action

Dès la présentation de ce baccalauréat au CSE (Conseil supérieur de l'Éducation), le SNUEP-FSU a dénoncé les dangers et les difficultés qu'il pouvait engendrer. Depuis, le SNUEP-FSU a participé à des groupes de travail à la DGESCO qui ont permis de mettre en lumière plus précisément l'ensemble des problèmes. Il a initié une grande campagne d'alerte pour que l'ensemble des PLP s'empare de ce combat afin que la philosophie attendue à ce baccalauréat ne soit pas généralisée et que s'organise une résistance collective autour des collègues concerné-es. Les modifications, soumises au vote du CSE de décembre, ne permettaient pas d'améliorer de façon prégnante





les conditions de travail des collègues ni d'études des élèves ; c'est pourquoi le SNUEP-FSU s'est abstenu.

Le SNUEP-FSU exige qu'un bilan global de cette filière soit effectué et qu'aucune piste ne soit écartée. Si une remise à plat globale de ce baccalauréat est nécessaire, le ministère doit la mettre en place.

FDE et premiers résultats de l'enquête

La formation des enseignant-es connaît la n^{ième} réforme de ces dernières années, mais les stagiaires PLP ne voient pas d'améliorations. Les premiers résultats de l'enquête initiée par le SNUEP-FSU à ce sujet confirment nos analyses. Ainsi la décharge horaire d'un demi-service ne profite qu'à 1/3 des stagiaires PLP, les autres sont toujours affectés à plein temps. Ils ont rarement bénéficié d'une préparation au concours et de stages en lycée et se plaignent de l'absence d'une formation spécifique pour les PLP après le concours, les besoins étant très divers. Ils sont souvent affectés en dehors de leur académie de formation et sont contraints à de nombreux et importants déplacements pour rejoindre le (voire les) lycée d'affectation ou les sites de formation. Les recommandations ministérielles ne sont pas toujours respectées, certains stagiaires sont affectés en classes d'examen, en 3^{ème} prépa pro voire en ZEP.

Le manque de lisibilité de la formation menant à l'enseignement professionnel constitue un frein au recrutement, induit des parcours de candidat-es peu linéaires et augmente sensiblement l'âge de recrutement des stagiaires (la moitié a plus de 40 ans). Dans ce contexte difficile, le ressenti de la relation aux collègues et aux formateurs semble positif, mais un peu plus partagé pour les tuteurs, ce qui souligne les difficultés de la fonction.

Le SNUEP-FSU dénonce les conditions faites aux stagiaires et exige une carte nationale des formations, des mesures pour des pré-recrutements, une décharge d'au moins 9 h pour tous les stagiaires.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SALAIRES

Dans un contexte de dégradation des conditions de travail, d'austérité

avec la poursuite du gel des salaires, le SNUEP-FSU reste déterminé à imposer avec les personnels un changement de politique éducative, pour une amélioration des conditions de travail et une véritable revalorisation des salaires. Dans un cadre le plus unitaire possible, le SNUEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une réelle promotion de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

À partir de la rentrée 2015, les missions particulières habituellement rémunérées par les chefs d'établissement en HSE ou HSA donneront droit désormais à une indemnité. Le conseil pédagogique, sous l'égide du chef d'établissement, décidera des missions qui pourront être soumises à cette indemnité. Le décret propose une liste non exhaustive de missions. Le SNUEP-FSU dénonce l'absence actuelle de critères nationaux permettant d'établir une équité entre les diverses missions. Nous réclamons un cadrage national accompagné d'une circulaire. Pour nous, toutes ces missions doivent relever de décharges de service et non d'indemnités soumises à la bonne volonté des chefs d'établissement.

Les inquiétudes restent entières sur les décharges liées aux coordonnateurs (EPS, ATCT, responsable informatique...) qui risquent d'être remises en cause.

En ce qui concerne l'indemnité attribuée pour tous les collègues enseignant-es du 2nd degré assurant au moins 6 h de service hebdomadaire d'enseignement dans les classes de 1^{ère} et de t^{ale} de la voie professionnelle et dans les classes préparant à un CAP, le SNUEP-FSU dénonce le niveau bien faible de cette indemnité. Le SNUEP-FSU demande que cette indemnité soit à la hauteur de la pondération des 1,1 appliquée dans les lycées et collèges et qu'elle soit attribuée à tous les PLP sans condition des niveaux d'enseignement et de quotité d'heure. Lorsqu'il s'agit de récompenser celles et ceux qui mettent en œuvre les politiques d'austérité et de pénurie dans l'EN, le ministère trouve de l'argent au bénéfice des recteurs pour augmenter leur indemnité de « *responsabilité* », celle-ci passant de 15 200 à 25 620 €.





Désormais, les concours PLP Gestion option Comptabilité et option Communication sont remplacés par un concours unique intitulé *Gestion administrative*. Le SNUEP-FSU ne peut que regretter le manque de concertation sur ce sujet.

Le SNUEP-FSU continue de réclamer la tenue d'un GT ministériel d'affectation des stagiaires. Au vu de la crise de recrutement que connaît notre profession, le SNUEP-FSU demande la réunion urgente d'un GT sur la question de la formation des enseignant-es PLP.

Le SNUEP-FSU demande à notre employeur de renoncer à maintenir les rentrées pour les mois d'août 2015 et 2016, mal vécues par les collègues. Au-delà de l'aspect symbolique, cela pose un problème pour les collègues nouvellement mutés, les arrêtés n'étant datés qu'à partir du 1^{er} septembre.

Carrières et salaires, retraités-es

Le gouvernement refuse toute mesure salariale pour les enseignant-es et CPE, alors que les traitements nets vont généralement diminuer de près de 0,5 %.

La première phase de la négociation relative aux parcours professionnels, carrières et rémunérations se termine pour les séquences consacrées à l'architecture statutaire et à la gestion des emplois. Le SNUEP-FSU et la FSU y portent leurs revendications sur la grille (reconnaissance des qualifications au recrutement et amplitude suffisante), sur le déroulement des carrières (accès aux indices terminaux), pour l'intégration des indemnités dans le traitement. **Nous revendiquons des mesures immédiates pour tous en particulier le dégel du point, l'attribution uniforme de points additionnels sur l'ensemble de la grille.**

Le SNUEP-FSU et la FSU se sont adressés au gouvernement pour que des mesures adaptées soient décidées pour répondre à la crise des rémunérations enseignantes.

Dans le contexte budgétaire actuel il est fort à craindre que ces négociations ne puissent réellement apporter une revalorisation réelle de nos carrières et de nos rémunérations.

La question des retraites revient dans les débats d'une part parce que l'ampleur du chômage et la faiblesse des salaires ne permettent pas de couvrir les besoins de financement, d'autre part parce que les rapports prévus par la loi de janvier 2014 vont être remis et pourraient donner lieu à des redistributions sans financements nouveaux. Dans ce contexte, il est indispensable de mener à nouveau le débat sur les objectifs que l'on retient pour les régimes publics de retraite afin de contrer des régressions qui ne feraient qu'accroître les inégalités et ouvrir autant d'opportunité aux assurances privées. Le SNUEP-FSU s'oppose aux mesures injustes de gel des pensions.

Alors que les critères de pénibilité du travail doivent être revus pour la prise en compte dans les départs en retraite, nous demandons que la pénibilité soit reconnue pour le métier de PLP et qu'ils puissent prétendre à un départ en retraite qui reconnaisse ce métier dans les services « *actifs* ».

DROITS ET LIBERTÉS

Marchons pour les droits des femmes

Le SNUEP-FSU appelle à participer à la manifestation nationale pour les 40 ans de la loi sur l'avortement et la défense des droits des femmes qui se tiendra samedi 17 janvier à l'appel des associations féministes, de femmes, des syndicats (dont le SNUEP-FSU et la FSU) et les partis. Plus que jamais défendons nos droits et les services publics sans cesse remis en cause.

Ce n'est pas le froid qui tue mais la misère.

454 décès de SDF en 2013. Nous redoutons que ce nombre n'augmente encore cet hiver. Chaque jour, ce sont 9000 personnes qui appellent le 115 pour lesquelles on ne trouve pas de solution d'hébergement. À Paris, les demandes ont augmenté de 83 %. L'ouverture des places est très insuffisante au regard des demandes, elles sont coûteuses et inadaptées aux familles. Le SNUEP-FSU dit non à la politique du thermomètre et demande que le plan « *grand froid* » soit appliqué dès à présent. Il est intolérable que dans un pays développé et riche, des milliers de personnes





n'accèdent pas à un logement digne. Le SNUEP-FSU demande l'application de la loi DALO et la construction de logements sociaux.

Solidarité avec les mineur-es isolé-es étrangers

Nos LP scolarisent des élèves sans -papiers mais aussi sans domicile fixe. Tandis que des enseignant-es avec leurs établissements se mobilisent sans compter, l'État (conseils généraux – aide sociale à l'enfance – municipalités - Éducation Nationale) n'assure pas sa responsabilité.

Nous affirmons qu'en France, un élève, quelle que soit son origine ou sa situation sociale, a le droit à l'éducation et à des conditions de vie lui permettant de construire son projet de vie personnel et professionnel.

Uni-es contre l'extrême-droite

Dans un contexte de multiplication des actes xénophobes, où un maire refuse l'inhumation d'un nourrisson rom, où l'académie de Poitiers même diffuse un document intitulé « *Prévention de la radicalisation en milieu scolaire* » (retiré de leur site depuis) truffé d'a priori et stigmatisant, il est urgent d'investir toutes les initiatives menées par l'intersyndicale contre l'extrême-droite et avec le collectif Pour un avenir solidaire.

Le SNUEP-FSU s'inquiète des manifestations hebdomadaires organisées en Allemagne par le parti Pegida et qui s'étendent en Europe : ces manifestations anti-islam mettent à mal la cohésion sociale et encouragent les actes xénophobes.

Non à la barbarie

Depuis 2009, le groupe Boko Haram (« *L'éducation occidentale est un péché* ») est responsable de la mort de 12 000 personnes au Nigeria et dans les pays limitrophes du lac Tchad. Cette secte, se réclamant d'un islam radical, commet les pires barbaries sur une zone géographique aussi grande que la Belgique. Le SNUEP-FSU s'offusque de l'indifférence internationale, de réactions qui tardent à venir et ré-

clame la reconnaissance de crime contre l'humanité. Guidé par une même logique, Daesh en Syrie ferme les écoles primaires et secondaires, privant 650 000 enfants du droit à l'éducation.

Les guerres et les conflits chassent de leur pays des milliers de personnes.

Pas une semaine sans que des mafias affrètent des rafiots chargés de centaines de migrant-es, en provenance pour la plupart de la Syrie ou la Lybie. Il est inadmissible que les pays de l'Union européenne ne prennent pas leurs responsabilités en permettant à ces situations inhumaines de perdurer, abandonnant à l'Italie la « *gestion* » de cette misère. Parallèlement, les conditions de vie des migrant-es se durcissent et amènent à des situations inadmissibles. Il n'est pas tolérable que des êtres humains puissent vivre dans de telles conditions de précarité et de danger comme actuellement à Calais.

Réintégrez Yann Le Merrer !

Yann Le Merrer, secrétaire départemental adjoint de SUD PTT des Hauts-de-Seine, a été révoqué pour des faits liés à son activité syndicale, du jamais vu depuis 1951 et (quand 2 responsables CGT avaient eu une sanction similaire) sanction la plus lourde qui soit pour un fonctionnaire. Le SNUEP-FSU condamne la répression syndicale et signe la pétition en soutien.

Le SNUEP- FSU appelle l'ensemble de ses militant-es à déposer des HIS dans les établissements afin de débattre de la situation avec les collègues. Il appelle à signer et à faire signer la pétition intersyndicale pour la défense de l'enseignement professionnel.

Il appelle tous les collègues à faire grève le 3 février pour la revalorisation de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire et laïque, contre la promotion et le développement de l'apprentissage, pour des moyens supplémentaires et des créations de postes budgétaires pour la réussite de tous les jeunes, l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation de nos salaires et contre le gel du point d'indice.■